

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 février 2023, à compter de 13 h 25, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec
- M. le conseiller David Weiser, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2023-11

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Ajouter le point 4DG) 2 - Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion
 - Reporter le point 4SEC) 1 - Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 - Modification

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2023

Résolution n° C-2023-12

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2023.

Adoptée

Désignation d'un élu répondant en développement économique

Résolution n° C-2023-13

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De désigner M. David Weiser à titre d'élu répondant pour le développement économique à la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée

Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° C-2023-14

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2023, au coût de 8 266,70 \$ (taxes incluses).
- D'autoriser M. David Weiser à :
 - agir à titre de représentant de la CMQuébec auprès de la Sodes;
 - présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration;
 - participer aux rencontres et événements de la Sodes et autoriser le remboursement des frais relatifs à cette participation.
- De s'impliquer de façon active au sein de la Sodes en 2023 et prévoir un mécanisme de rétroaction afin que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec puissent être tenus informés des activités de la Sodes et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.
- À la fin 2023, de réévaluer les avantages liés à cette adhésion. Si les bénéfices réels pour la CMQuébec ne sont pas concluants, suspendre notre adhésion à cette organisation.

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023
Certificat trésorerie : CT-2023-04
Responsable : Direction générale

Adoptée

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

Le *Rapport 2022 sur l'application du Règlement n° 2020-98 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la gestion contractuelle* daté du 6 février 2023 est déposé.

Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2 – Rapport d'activité annuel 2022**Résolution n° C-2023-15**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'activité annuel pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 intitulé « Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre de la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec » (Rapport d'activité) réalisé par la firme Bédard Guilbault en date du 25 janvier 2023.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le Rapport d'activité ainsi qu'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Demande d'exclusion pour un projet écotouristique sur le territoire de la Ville de Lévis (dossier 439507)**Résolution n° C-2023-16**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), que la demande de la Ville de Lévis, au dossier 439507, visant l'exclusion de la zone agricole provinciale des lots 2 849 229, 5 279 177 et 5 959 287 du cadastre du Québec, pour la réalisation d'un projet écotouristique :
 - Porte atteinte aux stratégies et objectifs d'aménagement du territoire poursuivis par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), notamment au Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Pourrait ne pas respecter les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la CMQuébec applicable aux zones agricoles de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 février 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Contrat pour la fourniture de services juridiques – Gravel Bernier Vaillancourt Avocats: Octroyer à la firme Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2023, selon les conditions établies à l'offre de services datée du 12 janvier 2023. - **Résolution n° E-2023-03**
- Contrat pour la fourniture de services juridiques – Morency, Société d'avocats : Octroyer à la firme Morency, Société d'avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2023, selon les conditions établies à l'offre de services datée du 19 décembre 2022. - **Résolution n° E-2023-04**
- Services juridiques et services en ressources humaines et en relations du travail - Fédération québécoise des municipalités : la CMQuébec mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses)- **Résolution n° E-2023-05**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 novembre 2022

D) 2023-02-07 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

E) 2023-02-07 – Note - Projet de Modélisation multi-sources de l'estuaire du Saint-Laurent

F) 2023-01-30 – Lettre – Ministre SSAC – Maintien des Alliances pour la solidarité du PAGIEPS

G) 2023-02-02 – Lettre – Recyc-Québec - Avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Portneuf 2023-2030

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2023-17

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2023-11 à C-2023-17 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE